



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 décembre 2017, à 20 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**17-12R-443**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant le point 14j - Réaménagement des bureaux..

ADOPTÉE

**17-12R-444**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre ajournée au 20 novembre soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme



No. résolution  
ou annotation  
**17-12R-445**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

## APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 499 821.82 \$ et en autorise le paiement.

## LISTE DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2017

#		MONTANT
	<b>chèque FOURNISSEUR</b>	
59099	Isabelle Proulx Gascon	100,00 \$
59100	Ace Arthur Rivest	1 397,69 \$
59101	Agritex	373,67 \$
59102	Ape	5 021,21 \$
59103	André Demers Transport	15 291,67 \$
59104	Accès communications	204,66 \$
59105	ABC Environnement	1 507,61 \$
59106	Alliance québécoise du loisir public	2 195,69 \$
59107	ABP location	1 479,62 \$
59108	L'Atelier urbain	40,00 \$
59109	Animations Clin d'œil	499,80 \$
59110	Terrassement BLR	229,95 \$
59111	Bell Service de réclamation	761,82 \$
59112	Construction 2L	20 216,63 \$
59113	Cargill Limited	12 994,99 \$
	Convergence stratégies et	
59114	communications	4 484,03 \$
59115	Centre de pneus DD	197,76 \$
59116	Olivier Carpentier	367,00 \$
59117	Dunton Rainville	3 005,59 \$
59118	Déneigement EP.	2 414,48 \$
59119	Dicom Express	540,87 \$
59120	Les emballages Ralik	1 301,39 \$
59121	Equipement industriel	144,18 \$
59122	Les entreprises Jean-Denis Roy	4 451,17 \$
59123	Excavation Boulatec	524,29 \$
59124	Excavation Éric Ager	1 023,28 \$
59125	Excavation Carroll	9 679,53 \$
59126	EEDF	863,32 \$
59127	Effigie lettage	83,47 \$
59128	France Hervieux	170,00 \$
59129	Farrier et Laplante évaluateurs	2 874,38 \$
59130	Ferme Guy Rivest	252,95 \$
59131	PME Inter notaire	6 447,13 \$
59132	Gaz propane Rainville	1 515,76 \$
59133	Chaussure Husky	538,09 \$
59134	Innovative surface solutions	2 432,41 \$



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

59135	Joliette sécurité équipement et service	402,41 \$
59136	Librairie Lu-Lu	3 068,65 \$
59137	Les pièces camion R. Lauzon	269,11 \$
59138	Location 125.com	654,01 \$
59139	Laurentide Re/Sources	83,33 \$
59140	LCM Électrique	3 146,89 \$
59141	Larochelle équipement	1 799,36 \$
59142	Groupe Ultima	133,00 \$
59143	Marché S. Beaulieu	2 864,98 \$
59144	Matériaux construction Harry Rivest	1 709,79 \$
59145	MLC Associés	2 792,74 \$
59146	Marceau Soucy Boudreau avocats	4 189,49 \$
59147	Marie-Josée Lortie	143,72 \$
59148	Oxygène Millenair	355,89 \$
59149	Plomberie Montcalm	2 953,58 \$
59150	Plombericoleur du nord	304,68 \$
59151	Porte de garage MSK	700,78 \$
59152	Benson	1 903,61 \$
59153	Québec linge	1 123,76 \$
59154	Librairie Raffin	3 627,13 \$
59155	Sintra	54 463,33 \$
59156	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	4 277,57 \$
59157	Simo management	4 505,90 \$
59158	Les Sablières HLP	5 121,73 \$
59159	Shred-it	116,51 \$
59160	Tech-Mix division de Bauval	938,78 \$
59161	Theatre La Simagree	965,79 \$
59162	Auto pièces Tracteur 125	3 962,43 \$
59163	Vulcain alarm	423,11 \$
59164	Ventac	1 341,77 \$
59165	M.I. Viau inc.	500,00 \$
59166	Patrick Charron	25,00 \$
59167	Yvan Crépeau	2 585,40 \$
59168	Daniel Laberge transport	3 960,90 \$
59169	Jocelyn Lepine	21,28 \$
59170	Richard Venne	518,00 \$
59171	Pitney Bowes	298,90 \$
59172	Steve Lespérance	59,66 \$
59173	Petite caisse	47,35 \$
59174	Alarme et sécurité PM	1 754,53 \$
59175	Bureau Laurentides	1 100,15 \$
59176	Bibliofiche	1 660,70 \$
59177	Concassage Carroll	163,06 \$
59178	Entreprise Malisson	6 737,54 \$
59179	Déneigement Péloquin	4 830,10 \$
59180	Les Imprimés administratif continuum	747,34 \$
59181	Les machineries St-Jovite	3 102,80 \$
59182	Marcel Martel services d'arbres	4 828,95 \$
59183	Martech	58,64 \$
59184	Info page	279,29 \$
59185	Vitro Vision	892,53 \$
59186	Bélanger Sauvé	10 167,15 \$
59187	Claudie Chabot Reid	1 992,62 \$
59188	COMBEQ	820,92 \$
59189	Dazé Neveu arpenteurs-géomètres	764,58 \$



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

59190	Benoit Dupuis extincteurs	1 130,90 \$
59191	Les éditions juridiques FD	255,42 \$
59192	Veolia Water technologies	294,60 \$
59193	Beaudoin Hurens	2 299,50 \$
59194	L'Ami du bucheron	242,50 \$
59195	Latendresse asphalte	3 219,30 \$
59196	Les sables fournelle et fils	1 311,86 \$
59197	Mutu-A-Gest	1 188,89 \$
59198	Municipalité de Saint-Alexis	17 664,20 \$
59199	Machinerie R. Thériault	2 069,55 \$
59200	Protection incendie Viking	603,62 \$
59201	Rona	334,27 \$
59202	Real Huot	439,39 \$
59203	SAAQ	899,55 \$
59204	Soudure et usinage Nortin	347,94 \$
59205	Maxime Varin	108,00 \$
	Les productions Méga-Animation	574,88 \$
	Restaurant le Vieux Cartier	3 910 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>298 781,68 \$</b>

**VIREMENTS BANCAIRES**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
Création MD	341,44 \$
Camions inter-Lanaudière	384,93 \$
Juteau Ruel	1 014,70 \$
Kiwi le centre d'impression	531,76 \$
Énergies Sonic	17 194,67 \$
Librairie Martin	1 793,41 \$
Logiciel Sport plus	85,74 \$
MRC de Montcalm	5 075,73 \$
Sûreté cavalerie	14,95 \$
STI Services en technologie de l'informatique	4 087,37 \$
Solmatech	31 311,14 \$
Traffic innovation	1 752,22 \$
Toilettes Lanaudière	159,09 \$
Voxsun	1 224,38 \$
Ninon Boissonneault	172,80 \$
Sébastien De Garris	393,18 \$
Amélie Huneault	50,52 \$
EBI Environnement	125 452,89 \$
Michel Moreau	185,50 \$
Félix sécurité	407,30 \$
Aréo-Feu	2 323,64 \$
CMP Mayer l'Arsenal	556,49 \$
Centre du pneu Villemaire	1 995,45 \$
Autos et camions Danny Lévesque	162,12 \$
	4
Innovision	368,72 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>201 040,14 \$</b> <b>ADOPTÉE</b>



No. résolution  
ou annotation

**17-12R-446**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

## **ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

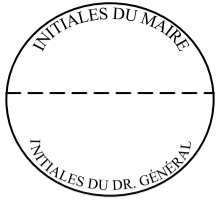
IL EST PROPOSÉ PAR           Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR                    Monsieur Joël Ricard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de novembre et totalisant un montant de 2 434 114,47 \$.

### **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS NOVEMBRE 2017**

<b>#</b>	<b>Chèque Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
59067	Francis Desrosiers	1 000,00 \$
59068	Jonathan Poulin/Kathleen Lefebvre	1 000,00 \$
59069	Raphael Marien	1 000,00 \$
59070	Annulé	0,00 \$
59071	Construction Majeska	3 000,00 \$
59072	Guylaine Gay	1 149,75 \$
59073	Karine Hébert	100,00 \$
59074	Bernard Malo	152 069,77 \$
59075	Excavation Normand Majeau	4 473,61 \$
59076	Excavation Normand Majeau	19 038,06 \$
59077	Excavation Normand Majeau	3 953,11 \$
59078	FC Ste-Julienne	429,55 \$
59079	La mutuelle des municipalités du Québec	5 000,00 \$
59080	Raymond Bouchard	1 030 442,35 \$
59081	Sintra	645 717,78 \$
59082	Sintra	92 032,89 \$
59083	Sintra	63 502,24 \$
59084	Théâtre La Simagree	574,88 \$
59085	Construction Majeska	1 000,00 \$
59086	Entretien de gazon Michael Perreault	2 430,00 \$
59087	Guillaume Grenier	1 000,00 \$
59088	L'ordre des chevaliers de colomb	300,00 \$
59089	Association des pompiers volontaires	120,00 \$
59090	Poulin Marie-Hélène	8 288,41 \$
59091	Syndicat des pompiers du Québec	220,00 \$
59092	L'union des employés de services	2 572,90 \$
59093	Construction Majeska	4 000,00 \$
59094	Terre des jeunes	1 350,00 \$
59095	Patrick Perreault	1 000,00 \$
59096	Alexandre Bonneau	1 207,24 \$
59097	Club Fadoq	250,00 \$
59098	Construction Majeska	1 000,00 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>2 049 222,54 \$</b>



No. résolution  
ou annotation

## LISTE ACCÈS D

FOURNISSEUR	MONTANT
1766 Bell mobilité	17,25 \$
1767 Hydro-Québec	3 792,88 \$
1768 Visa Desjardins	3 168,60 \$
1769 Bell Canada	499,02 \$
1770 Services financiers Caterpillar	2 588,73 \$
1771 Hydro-Québec	6 787,96 \$
1772 Joliette Nissan	380,83 \$
1773 It Cloud solutions	91,35 \$
1774 Vidéotron ltée	162,06 \$
1775 Les services financiers De Lage	525,67 \$
1776 Bell Canada	178,10 \$
1777 CARRA	4 051,99 \$
1778 Fonds de solidarité FTQ	12 500,10 \$
1779 Hydro-Québec	1 055,39 \$
1780 Foss Nationale leasing	2 886,94 \$
1781 Telus	1 377,99 \$
1782 Vidéotron ltée	168,90 \$
1783 ministre du revenu Québec	66 691,65 \$
1784 Receveur général du Canada	31 404,39 \$
1785 Hydro-Québec	4 466,55 \$

**142 796,35 \$**

### TRANSFERTS BANCAIRES

<b>Paie 23: 29-10 au 11-11-2017</b>	<b>81 800,80 \$</b>
Élus	4 086,09 \$
Cols bleus	30 790,56 \$
Cols blancs	18 262,85 \$
Cadres	22 256,17 \$
Pompiers	6 405,13 \$
<b>Paie 24: 12-11 au 25-11-2017</b>	<b>94 070,12 \$</b>
Élus	21 540,57 \$
Cols bleus	28 402,29 \$
Cols blancs	16 499,14 \$
Cadres	22 392,39 \$
Pompiers	5 235,73 \$
<b>Paie 24: Monnayable</b>	<b>66 224,66 \$</b>
Cols bleus	25 962,05 \$
Cols blancs	15 518,89 \$
Cadres	24 743,72 \$

**Total autres déboursés**      **2 434 114,47 \$**  
**ADOPTÉE**



No. résolution  
ou annotation  
**17-12R-447**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

### **PAIEMENT DES VACANCES 2017 (PIERRE BOISVERT ET LYNE POTVIN)**

- CONSIDÉRANT QUE deux employés se sont absents durant une longue période pour des raisons de santé;
- CONSIDÉRANT les besoins actuels de l'employeur;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la présence des deux employés pour l'année 2018 en mécanique;
- CONSIDÉRANT QUE de permettre la prise de vacances de deux années dans la même année handicape sérieusement le département de mécanique et des finances;
- CONSIDÉRANT les recommandations du comité de relations de travail dans cette situation exceptionnelle;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la chef de division finances à procéder exceptionnellement au paiement du solde des vacances auxquelles avaient droit Mme Lyne Potvin et M. Pierre Boisvert et qui n'ont pu être prises au cours de l'année 2017 à cause de leur absence maladie.

ADOPTÉE

**17-12R-448**

### **LETTRÉ D'ENTENTE HORAIRE DES COLS BLEUS**

- CONSIDÉRANT QUE l'article 11.02 prévoit la possibilité de modifier les horaires entre le 1er novembre et le 30 avril;
- CONSIDÉRANT QUE des salariés sont actuellement affectés à l'horaire de soir de 23h30 à 07h30;
- CONSIDÉRANT QU' un tel horaire occasionne une certaine problématique entre 07h00 et 07h30;
- CONSIDÉRANT les besoins d'avoir un mécanicien en poste, du 1er novembre au 30 avril, à compter de 06h30;
- CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour modifier l'horaire;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le comité de relations de travail soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des cols bleus pour la modification de l'horaire de l'équipe de soir et de l'atelier mécanique du 1er novembre au 30 avril.

ADOPTÉE

**17-12R-449**

**CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 442 402**

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Gagné a déposé une offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 3 442 402 d'une superficie approximative de 736.1 m.;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié cette demande et fait ses recommandations;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre d'achat d'une partie du lot 3 442 402 déposée par M. Richard Gagné pour un montant de 350 \$, plus les taxes applicables;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur;

QUE ce terrain est vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte à intervenir pour donner plein droit à cette transaction.

ADOPTÉE

**17-12R-450**

**CESSIONS D'UNE PARTIE DU LOT 3 682 926**

CONSIDÉRANT QUE des offres d'achat ont été déposées pour des parties du lot 3 682 926 par différents propriétaires riverains de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE ce lot, identifié comme étant la rue des Oursons, n'a jamais été une rue aménagée;

CONSIDÉRANT QUE sa largeur ne permettrait pas l'aménagement d'une rue;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est d'aucune utilité municipale;





No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil décrète la fermeture de la rue des Oursons;

QUE le conseil autorise la cession de parties du lot 3 682 926 de la façon suivante:

- au propriétaire du lot 3 442 861, la partie du lot 3 682 926 adjacente à sa propriété, d'une superficie approximative de 603.22 m<sup>2</sup> pour un montant de 200 \$ plus les taxes applicables;
- au propriétaire du lot 3 442 884, la partie du lot 3 682 926 adjacente à sa propriété, d'une superficie approximative de 331.83 m<sup>2</sup> pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables;
- au propriétaire des lots 3 442 860 et 3 442 770, la partie du lot 3 682 926 située entre les deux lots précités, d'une superficie approximative de 319.85 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

QUE tous les frais afférents à cette transaction (notaire, arpenteur, etc.) sont à la charge exclusive de chacun des acquéreurs concernés.

QUE ces parties de lot sont vendues sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte ou document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

17-12R-451

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - CLUB QUAD MOTO MAN**

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Moto M.A.N. Inc. a déposé une demande à la Municipalité de circuler sur le rang St-François et le rang 5, sur une distance de 8.1 km, et sur le chemin Grande Ligne sur 0.3 km ainsi que sur la rue des Plaines sur 0.7 km pour l'hiver 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

- Autorise temporairement la circulation en quad sur le rang St-François et le rang 5, sur une distance de 8.1 km, et sur le chemin Grande Ligne sur 0.3 km ainsi que sur la rue des Plaines sur 0.7 km pour l'hiver 2017-2018;
- Exige au Club Quad Moto M.A.N. Inc. d'effectuer l'installation appropriée des panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des usagers en quad sur lesdits chemins.

ADOPTÉE

**17-12R-452**

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS OMH**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a transmis à la municipalité une copie du rapport financier 2016 émis par Claude Brochu, c.a;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accuse réception des états financiers des OMH de Sainte-Julienne pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

**17-12R-453**

### **ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la construction et à l'opération d'un Écocentre présentement en vigueur et que de ce fait les municipalités de Saint-Alexis, de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne opèrent un Écocentre sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées doivent adopter annuellement le budget déposé par le comité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité fondateur intermunicipal recommande certaines orientations pour l'opération du site en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a étudié le budget 2018 des dépenses de l'Écocentre et en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Saint-Jacques à continuer à offrir l'accès à l'Écocentre à leurs citoyens au cours de l'année 2018;



No. résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre de continuer à offrir le service de l'Écocentre Bons Débarras aux citoyens de municipalités voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** sur proposition de M. Robert Perreault, maire de Saint-Alexis, appuyé de M. Michel Brisson, maire de Saint-Esprit, le comité a recommandé que M. Jean-Pierre Charron soit nommé président du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne:

- **ENTÉRINE** la nomination de M. Jean-Pierre Charron à titre de président du Comité fondateur intermunicipal de l'Écocentre;
- **DÉLÈGUE** à la directrice générale l'administration de l'Écocentre pour et au nom du Comité fondateur intermunicipal et autorise celle-ci à procéder à un appel d'offres pour le transport, l'élimination et la valorisation des matières récupérées, le présent contrat étant venu à échéance;
- **ADOPTE** le budget 2018 de dépenses prévisionnelles de l'Écocentre tel que déposé et totalisant un montant de 272 643.31 \$ et entérine par la même occasion le partage des quotes-parts conformément à l'entente intervenue, représentant une somme de 134 599.18 \$ couvrant la contribution annuelle pour 2018 de la municipalité de Sainte-Julienne;
- **AUTORISE** la directrice générale à facturer les municipalités de Saint-Alexis et de Saint-Esprit conformément à la répartition des quotes-parts prévues pour l'année 2018 et à facturer une quote-part supplémentaire, le cas échéant, pour équilibrer l'année 2017 si les résultats sont déficitaires;
- **DÉTERMINE** que ne connaissant pas le montant qui sera affecté au transport, à l'élimination et la valorisation des matières, ni l'ampleur des matières apportées à l'Écocentre, advenant que pour l'année 2018 les dépenses soient supérieures à celles prévues, la directrice générale est autorisée à affecter une partie du montant réservé à l'Écocentre pour équilibrer le budget;
- **DÉCRÈTE** l'ouverture de l'Écocentre pour l'année 2018 du 14 avril au 17 novembre selon l'horaire suivant : de 8 h à 16 h les lundis, mardis, vendredis et samedis et de 8 h 30 à 12 h les dimanches;



No. résolution  
ou annotation

- MANDATE la municipalité de Saint-Alexis pour réembaucher le responsable de l'écocentre au taux horaire de 21.42 \$ et le préposé au taux horaire de 19.38\$, pour un horaire prévu de 40 heures/semaine du 11 avril au 20 novembre 2018, étant entendu que ces employés doivent effectuer du travail de préparation ou de remise en état en dehors des heures d'ouverture;
- FIXE à 14 \$ per capita l'offre de services à la municipalité de Saint-Jacques et à toute municipalité qui désirerait se prévaloir des services de l'Écocentre Bons Débarras. À cette fin, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne les addenda à intervenir, le cas échéant, avec les municipalités concernées pour la desserte de services;
- AFFECTE tout surplus d'opération émanant des résultats 2017 au fonds réservé à l'Écocentre, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-12R-454

#### SERVICE DE RESTAURATION ~ PARC QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2013 une entente est intervenue entre M. Christian Ricard et la Municipalité de Sainte-Julienne à l'effet de permettre, gratuitement, à ce dernier l'opération d'un restaurant;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelée avec modification en janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite entente, une clause de reconduction fut convenue permettant à la municipalité de la prolonger par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est désireux de poursuivre l'offre de services en matière de restauration au parc Quatre-vents, particulièrement lors d'activités;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, une nouvelle entente a été rédigée et signée par les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil entérine l'entente intervenue avec M. Christian Ricard pour offrir un service de restauration au parc Quatre-vents, à compter du 23 novembre 2017.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation  
**17-12R-455**

## **CONTRAT ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;
- QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation  
**17-12R-456**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

## **LIBÉRATION ~ FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 16-09R-302, le conseil avait affecté au fonds de roulement le montant excédentaire pour l'aménagement du parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE selon les chiffres connus, la chef de division finance avait affecté un montant de 56 150 \$ à ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la conciliation des coûts réels, suite au versement de la subvention, a démontré que le montant à affecter au fonds de roulement est de 26 096 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de libérer le montant réservé non utilisé;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que le préambule fait partie de la présente résolution

QUE le conseil libère du fonds de roulement un montant de 33 054 \$, initialement réservé pour le parc intergénérationnel.

ADOPTÉE

**17-12R-457**

## **RUE ST-PATRICK**

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre la municipalité et le promoteur pour la réalisation des travaux de fondation de rue, d'éclairage et de drainage sur la rue St-Patrick, le tout à la charge du promoteur conformément au règlement 859-12;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue prévoit que la rue et les infrastructures à destination publique soient cédées gracieusement à la municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur du développement du territoire et des infrastructures à l'effet que les travaux sont complétés conformément aux plans et devis déposés et à la satisfaction de la municipalité;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

CONSIDÉRANT QU' une servitude de drainage sur les lots 5  
559 684 et 5 559 685 devra être prévue;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil, sur recommandation de son directeur du développement du territoire et des infrastructures, accepte la cession du lot 5 133 315, connue comme étant le prolongement de la rue St-Patrick, le tout tel qu'il apparaît sur le plan de développement déposé par Gilles Dupont, arpenteur géomètre le 19 juillet 2013 ainsi que des infrastructures à destination publiques situées sur ce lot;

QUE les frais d'acquisition sont à la charge de la municipalité;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à ladite transaction.

ADOPTÉE

17-12R-458

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2 SINTRA - TRAVAUX RANG ST-FRANÇOIS ET 5E RANG**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-08R-303 le conseil a octroyé le contrat de pavage du Rang St-François et du 5ième rang à l'entrepreneur Sintra Inc;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 337 565.46 \$ (avant taxes), incluant des travaux supplémentaires de 11 945.86 \$, auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 2 déposée par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 223 762.91 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Sintra Inc. selon le certificat de paiement n° 2 déposé par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation

**17-12R-459**

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 5 GÉNÉREUX CONSTRUCTION -  
RUE VICTORIA**

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 16-06R-212 le conseil a octroyé le contrat de réfection de la rue Victoria entre la rue Édouard et le chemin du Gouvernement;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés;
- CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 647 240.93 \$, incluant des avis de changement de 18 855.18 \$ (avant taxes);
- CONSIDÉRANT QU' une retenue de 5 % a été effectuée, conformément aux plans et devis, représentant un montant de 32 362.07 \$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de libérer cette retenue;
- CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur en charge a noté des déficiences qui devront être corrigées au printemps 2018 pour lesquelles celui-ci recommande une retenue spéciale de 4 850 \$ à être libérée lorsque les correctifs seront apportés;
- CONSIDÉRANT QUE ces correctifs sont mineurs, l'ingénieur en charge recommande la réception définitive des travaux;
- CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n<sup>o</sup>. 5 déposée par M. Jeffrey Tawil, ingénieur et chargé de projet de la firme CIMA+;
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil:

- procède à la réception définitive des travaux effectués sur la rue Victoria;
- affecte une retenue spéciale de 4 850 \$ jusqu'à ce que les correctifs dénoncés par l'ingénieur Jeffrey Tawill dans sa lettre du 14 novembre 2017 soient effectués;





No. résolution  
ou annotation

- autorise la libération de la retenue au montant de 27 512.07 \$ plus les taxes applicables en faveur de l'entrepreneur Généreux Construction Inc. conformément au certificat de paiement n°. 5 déposé.

ADOPTÉE

**17-12R-460**

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 4 RAYMOND BOUCHARD - ROUTE 337**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-08R-304 le conseil a octroyé le contrat de divers travaux sur la route 337, plus spécifiquement entre le rang St-Joseph et le chemin de l'Acadie;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 1 680 689.55 \$, incluant des travaux imprévus de 86 365. \$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10%;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 1 391 851.76 \$ plus les taxes applicables a déjà été versé;

CONSIDÉRANT QU' à ce stade, il y a lieu de libérer une partie de la retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°. 4 déposée par Chantaune Daniel de la firme MLC Associés Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 204 803.32 \$, incluant la libération d'une partie de la retenue au montant de 84 034.48 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Raymond Bouchard Excavation inc, selon le certificat de paiement n°.4 déposé par Chantaune Daniel de la firme MLC Associée Inc.

ADOPTÉE

**17-12R-461**

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2 BERNARD MALO - PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-370 le conseil a octroyé le contrat de construction de la patinoire au parc Quatre-vents à l'entrepreneur Bernard Malo Inc.;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 306 043.50\$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies et une retenue spéciale de 662.50 \$;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 132 263.33 \$ a été versé à ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n<sup>o</sup>. 2 déposée par M. Francis Lacasse, ingénieur chez Beaudoin Hurens Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 142 513.33 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Bernard Malo Inc. selon le certificat de paiement n<sup>o</sup> 2 déposé par M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens.

ADOPTÉE

**17-12R-462**

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 3 ~ TERRAIN DE TENNIS DOUBLE**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 16-10R-345 le conseil a octroyé le contrat pour la construction d'un terrain de tennis double au parc Quatre-vents;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 196 990.95 \$ (avant taxes) incluant un montant de 2 464.43 \$ d'avis de changement et auquel s'applique une retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QU' une retenue spéciale de 1 034 \$ doit être appliquée pour des travaux de remplacement de la tourbe;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ont été réalisés en 2016 et qu'à cet effet, il y a lieu de libérer une partie de la retenue;

CONSIDÉRANT QUE des versements totalisant 187 141.40 \$ plus les taxes applicables ont été effectués;

CONSIDÉRANT la recommandation de réception finale partielle des travaux et de paiement n<sup>o</sup>.3 déposée par M. Olivier Fréchette, ingénieur de la firme GBI services d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers



No. résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil procède à la réception finale partielle des travaux de construction du terrain de tennis au parc Quatre-vents et autorise le versement d'un montant de 5 993.02 \$, plus les taxes applicables, incluant la libération d'une partie de la retenue, à l'entrepreneur Excavation Normand Majeau Inc., conformément au certificat de paiement n°. 3 acceptation provisoire déposée par M. Olivier Fréchette, ingénieur pour la firme GBI services d'ingénierie.

ADOPTÉE

**17-12R-463**

**LIBÉRATION DE LA RETENUE ~ ÉNERGÈRE**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 16-03R-074, la municipalité a signé une convention d'entiercement pour réserver un montant de 29 071.00 \$ avec Énergère Consultants Inc. pour l'installation de luminaires au DEL;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a dûment été déposé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les montants étaient réservés jusqu'au dépôt d'un rapport de conciliation démontrant les économies réalisées suite à l'installation de luminaires au DEL;

CONSIDÉRANT QU' Énergère a déposé ce rapport et que celui-ci démontre l'économie réalisée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'entiercement intervenue précise les modalités de libération du fonds de garantie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour la libération du fonds de garantie en faveur de Énergère Consultants Inc.

ADOPTÉE

**17-12R-464**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0051 - FUTUR 1523, RUE GRAND-CHAMPS**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2017-0051 pour le futur 1523, rue Grand-Champs visant la marge arrière à 5.9m au lieu de



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

7.6m (règlement 377, article 77, grille A1-64);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 novembre 2017 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0051 pour le futur 1523, rue Grand-Champs.

ADOPTÉE

**17-12R-465**

**DEMANDE DE PIIA 2017-0052 - 2417-2431, RUE VICTORIA**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2017-0052 pour le 2417-2431, rue Victoria visant l'installation d'une clôture en bois peint brun de 28m de long par 6' de haut;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 novembre 2017 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2017-0052 pour le 2417-2431, rue Victoria.

ADOPTÉE

**17-12R-466**

**RÉSOLUTION FINALE PPCMOI 2017-0040 - 2357, 2363 ET 2369, ROUTE 337**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 817-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 817-11 permet au conseil d'établir des conditions d'approbation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée pour la construction de trois bâtiments multifamiliaux dans la zone R3-79, dont deux de 32 logements et un de 40 logements;



No. résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette demande peut faire l'objet d'une autorisation particulière en vertu du règlement 817-11;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption d'un premier projet de résolution le 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' une séance publique a eu lieu le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption du second projet de résolution le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de résolution a dûment été affiché aux endroits habituels le 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande n'a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter une résolution finale à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil adopte cette résolution conformément aux dispositions du règlement 817-11 visant la délivrance des permis nécessaires à la construction de trois bâtiments multifamiliaux, dans la zone R3-79.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La demande vise à construire trois bâtiments multifamiliaux, dont deux de 32 logements et un de 40 logements, sur 4 étages, avec des stationnements intérieurs et extérieurs et l'aménagement d'un milieu de vie extérieur. Les trois bâtiments seront construits sur un même lot, en bordure de la route 337, avec une entrée commune. L'ensemble du projet sera construit dans un délai maximal de 5 ans (2018 à 2022) suivant l'obtention des permis nécessaires. Le règlement d'urbanisme numéro 377 n'autorise pas, dans cette zone, les bâtiments de 32 logements et plus, les bâtiments de 4 étages, la marge avant à 6.10 m, la construction de trois bâtiments sur le



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

même terrain et une implantation à un angle de 90° par rapport à une voie publique.



Le conseil exige le respect des conditions suivantes pour l'approbation du projet soit :

· qu'un addenda au rapport soumis par Solmatech en date du 17 février 2016 intitulé avis géotechnique ~ stabilité de pente soit effectué conformément au nouveau projet présenté et déposé avant l'émission du permis.

ADOPTÉE

**17-12R-467**

### **CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE	le Comité de relations de travail et le Syndicat des pompiers ont négocié le renouvellement de la convention collective;
CONSIDÉRANT QUE	les parties en sont venues à une entente de principe;
CONSIDÉRANT QUE	les dispositions de la nouvelle entente ont été dûment présentées aux membres du conseil;
CONSIDÉRANT	les recommandations du Comité de relations de travail à l'effet d'autoriser la signature de ladite convention;
IL EST PROPOSÉ PAR	Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR	Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil entérine la convention collective négociée entre le syndicat des pompiers et la municipalité de Sainte-Julienne pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 et autorise le maire, la directrice générale et le Comité de relations de travail à signer ladite convention.



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 11 décembre 2017

QUE le conseil autorise également la chef de section finances à effectuer le versement de la rétroaction prévue pour l'année 2017 conformément aux dispositions de la convention.

ADOPTÉE

**17-12R-468**

**SURPLUS RÉSERVÉ**

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie fait l'objet d'une tarification conformément au règlement 951-16;

CONSIDÉRANT QUE la chef de division Finances prévoit que cette tarification engendrera un surplus d'opérations pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de réserver ce surplus pour des besoins futurs du service incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil réserve tout surplus engendré en 2017 par le service incendie aux fins de celui-ci.

ADOPTÉE

**17-12R-469**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière